



CONTRAT DE GARANTIE
KOVE FRANCE
ET CONDITIONS ASSOCIÉES
GARANTIE 5 ANS OU 60 000 KM

ZKOVE

Cher(e) client(e),

Avec la « Garantie KOVE France », nous souhaitons vous protéger contre d'éventuels défauts de matériaux, d'assemblage ou d'origine sans frais ni désagréments. Avec ce type de garantie, nous nous sommes proposés de vous protéger au maximum à condition que vous respectiez les révisions périodiques afin que votre véhicule reste en parfait état.

GARANTIE 5 ANS OU 60 000 KM hors pièces d'usure

RÈGLES GÉNÉRALES DE GARANTIE

1. Conditions de garantie

KOVE France garantit que le véhicule couvert par cette garantie est exempt de défauts de matériaux et de construction.

En cas d'inconvénients de toute nature survenant pendant la période de garantie, vous devez vous adresser à un concessionnaire officiel KOVE France pour effectuer les réparations nécessaires afin de remettre votre véhicule en parfait état de marche.

La reconnaissance de la garantie implique le remplacement ou la réparation des pièces défectueuses, y compris la main-d'œuvre nécessaire à l'opération.

2. Durée

Votre moto est couverte par une garantie générale qui couvre la période de garantie légale telle que définie par la loi au moment de l'achat.

La date de début de la garantie du véhicule est la date d'immatriculation ou, si le véhicule n'est pas immatriculé, la date de début est la date de vente à l'utilisateur.

3. Limites de la garantie

La garantie sera appliquée dans tous les cas où le service d'assistance technique de KOVE France constate des anomalies dans le fonctionnement du véhicule dues à des défauts de matériaux ou de montage à l'origine, à l'exclusion des pièces détaillées dans le point « Exclusions ».

4. Exclusions

Les éléments suivants sont exclus de la garantie :

- Les véhicules qui ont été utilisés dans des compétitions sportives.
 - Les véhicules qui ont été totalement ou partiellement modifiés.
 - Les véhicules qui ont été réparés en dehors du réseau agréé de KOVE France.
 - Les véhicules qui ont été réparés ou modifiés en utilisant des pièces de rechange qui ne sont pas d'origine KOVE France.
 - Les véhicules modifiés avec des kits, même s'ils sont fabriqués ou commercialisés par KOVE France ou qui, dans tous les cas, altèrent les caractéristiques d'origine du véhicule.
 - Les véhicules qui n'ont pas été utilisés conformément à ce qui est prescrit par KOVE France dans le manuel d'utilisation et d'entretien.
 - Les véhicules dont le numéro d'identification gravé sur le châssis a été modifié.
- Les véhicules qui présentent des défauts dus à une utilisation inappropriée ou à une mauvaise utilisation.
 - Les bruits en général et en particulier ceux produits par l'usure normale des composants.
 - Les entretiens courants et leurs coûts.

PIÈCES, OPÉRATIONS ET DOMMAGES NON COUVERTS PAR LA GARANTIE

Matériaux d'usage et de consommation :

Bougies d'allumage, segments, pistons, cylindres, soupapes, joints d'étanchéité (sauf moteur), embrayage, plaquettes de frein, disques de frein, pneus et chambres à air, ampoules, diodes électroluminescentes, fusibles, câbles de transmission et de commande, tubes et autres pièces en caoutchouc, roulements, balai du moteur de démarrage, filtres à air, à essence et à huile, chaînes, pignons et pignons de transmission secondaire, vis et outillage.

Lubrifiants et autres fluides :

Huile moteur, graisse, liquide de refroidissement et de freins et autres spécifiés par KOVE France.

Grippages piston/cylindre :

Si non causés par un défaut d'origine, ou défauts de fabrication, de matériaux ou d'assemblage mais à l'origine causé par une surchauffe du moteur due à une mauvaise utilisation ou à une quantité insuffisante d'huile et/ou de liquide de refroidissement.

Défauts esthétiques :

Peinture, fibres et tout problème esthétique n'entraînant pas de graves défauts de sécurité et n'affectant pas les performances, causés par le manque d'entretien, de soin et de propreté du véhicule..

Dommages :

- Causés par le temps (rouille, corrosion, altération des couleurs, décollement des autocollants, etc...) ou par un montage incorrect non d'origine, causés par un manque d'entretien, de soin et de nettoyage du véhicule.
- Causés à des personnes ou des biens lors d'incidents de circulation ou de toute autre nature et origine, ou dans tous les cas, résultant de dommages couverts par la garantie de KOVE France.
- Dérivé d'incidents ou de chutes non imputables à des défauts de fabrication du véhicule et/ou causés par une mauvaise conduite ou une mauvaise utilisation du véhicule.

5. Remarques importantes sur la validité de la garantie

- KOVE Spain se réserve le droit de d'apporter des modifications ou des améliorations à l'un de ses modèles sans être obligé d'apporter ces modifications aux véhicules déjà en service.

6. Comment demander une réparation :

- A. Contactez un revendeur officiel KOVE France.
- B. Vérifiez que la ou les pièces à l'origine du dysfonctionnement sont couvertes par la garantie.
- C. S'assurer que les conditions de la garantie ont été respectées.
- D. Présenter les factures ou les copies des factures correspondant aux contrôles d'entretien périodiques recommandés par KOVE France.
- E. Le revendeur signalera le défaut au service de garantie de KOVE France qui, après l'analyse correspondante, informera le revendeur de la résolution du problème.

7. Indications pour l'entretien

La description et la fréquence de l'entretien périodique à effectuer sur votre moto sont indiquées dans le manuel d'utilisation de votre moto. Il incombe au propriétaire de s'assurer que les contrôles sont effectués aux intervalles spécifiés par KOVE Spain.

Le coût total de l'entretien (matériel et main-d'œuvre) est à la charge du client.

8. Transfert de propriété

La garantie peut être transférée à des propriétaires successifs jusqu'à la fin de sa période de validité, pour autant que les conditions de la garantie aient été respectées.

9. Exonération

KOVE France sera exemptée de cette garantie, en plus des cas énumérés au point « 4. Exclusions », dans les cas où les demandes de réparations s'avèreraient fausses, mensongères et/ou trompeuses en ce qui concerne le défaut, le kilométrage déclaré et/ou toute autre indication qui ne correspondrait pas à la vérité.

Si, au cours de la réparation, il s'avère que la réparation n'est pas incluse dans celles couvertes par la présente garantie, le coût résultant jusqu'à ce moment sera entièrement supporté par le propriétaire du véhicule, même si KOVE France avait, dans un premier temps, accepté la réparation à titre de précaution.

10. Réserve

KOVE France se réserve le droit d'examiner le véhicule et/ou la pièce détachée à l'origine de la panne afin de déterminer l'approbation de la garantie.

Il incombe au service de garantie de KOVE France de communiquer cette exigence dans les 7 jours suivant la réception de la demande.